CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7464

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Université de Montréal a/s Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 40 et 42 a) de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU la *Loi sur les contrats des organismes publics* et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi;

ATTENDU le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction*;

ATTENDU qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1er mai 2025 au 30 avril 2026;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 344 302.85 $ (avant taxes);

ATTENDU que l'UQO peut, par l'entremise du PBUQ, conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Partenariat des bibliothèques universitaires du Québec (PBUQ), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

D'AUTORISER la rectrice, madame Murielle Laberge, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7465

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 40 et 42a) de la *Loi sur l'Université du Québec*;

ATTENDU *la Loi sur les contrats des organismes publics* et plus particulièrement l'article 13 (2) de ladite loi;

ATTENDU le *Règlement sur les contrats d'approvisionnement des organismes publics*;

ATTENDU la Directive concernant la gestion des contrats d'approvisionnement, de services et de travaux de construction des organismes publics (C.T. 215340 du 13 juillet 2015);

ATTENDU la *Politique d'acquisition de biens et de services et d'octroi de contrats de construction* de l'UQO;

ATTENDU qu'un bon de commande interne fera office de contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque, d'une durée d'un (1) an, soit du 1er mai 2025 au 30 avril 2026;

ATTENDU la valeur de ce contrat qui s'établit approximativement à 271 518.92 $ (avant taxes);

ATTENDU que l'UQO est membre du RCDR pour la recherche, un partenariat d'universités canadiennes qui a pour objet l'expansion du contenu numérique pour la recherche universitaire au Canada;

ATTENDU que le RCDR fait l'acquisition de licences de ressources électroniques à grande échelle en vue de bâtir une infrastructure de connaissance et une capacité de recherche dans les universités canadiennes;

ATTENDU que l'UQO peut, par l'entremise du RCDR, conclure un contrat de gré à gré du fait qu'il y a seulement un contractant possible pour chacune des ressources documentaires électroniques sous licence visée, et ce, en raison d'un droit de propriété ou d'un droit exclusif;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR), en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque;

…2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7465

concernant l'approbation d'un contrat d'approvisionnement entre l'Université du Québec en Outaouais et le Réseau canadien de documentation pour la recherche (RCDR) en vue de l'acquisition, sur demande, de ressources documentaires électroniques sous licence pour le Service de la bibliothèque

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

D'AUTORISER la rectrice, madame Murielle Laberge, à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, tout document nécessaire donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7466

concernant l'approbation de l'Entente de services interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les articles 4 et 31 de la *Loi sur l'Université du Québec* et l'article 6 du *Règlement général* : « Exercice des pouvoirs »;

ATTENDU la fin de l'entente entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et l'École nationale d'administration publique (ÉNAP) en date du 30 avril 2025;

ATTENDU le désir des parties de conclure une nouvelle entente pour une période d'une année qui se terminera le 30 avril 2026;

ATTENDU la possibilité de mettre fin à l'entente à l'aide d'un préavis écrit de quatre-vingt-dix (90) jours;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER l'Entente de services interuniversitaire entre l'Université du Québec en Outaouais et l'École nationale d'administration publique;

DE MANDATER le vice-recteur à l'administration et aux ressources et la secrétaire générale à signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le protocole d'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7467

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Michelle Harbour

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Michelle Harbour est à la retraite depuis le 1er janvier 2025;

ATTENDU la contribution de madame Michelle Harbour à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 1er juin 2006;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Michelle Harbour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7468

concernant l'octroi du titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Claude Normand

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Claude Normand sera à la retraite le 1er mai 2025;

ATTENDU la contribution de madame Claude Normand à la communauté universitaire à titre de professeure depuis le 1er juin 2004;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « PROFESSEURE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Claude Normand.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7469

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean Béchard

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que monsieur Jean Béchard est à la retraite depuis le 1er octobre 2024;

ATTENDU la contribution de monsieur Jean Béchard à la communauté universitaire à titre d'adjoint administratif depuis le 5 juillet 2010;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à monsieur Jean Béchard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7470

concernant l'octroi du titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Line Blais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU les résolutions 83-CA-1344, 173-CA-2617 et 226-CA-3241 du conseil d'administration adoptant et modifiant les privilèges rattachés au titre de « PROFESSEUR(E) HONORAIRE » et de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU que madame Line Blais est à la retraite depuis le 1er janvier 2025;

ATTENDU la contribution de madame Line Blais à la communauté universitaire à titre de chargée de gestion depuis le 9 mars 1992;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Marie-Josée Bourget,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le titre de « MEMBRE HONORAIRE » de l'Université du Québec en Outaouais à madame Line Blais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7471

concernant l'approbation du budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2025-2026

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 2 e) du *Règlement général 4* de l'Université du Québec : « Exercice des pouvoirs à l'égard de l'Université et des établissements - Pouvoir des instances statutaires »;

ATTENDU l'article 57.5 a) du *Règlement général* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le processus de préparation mis en place pour l'élaboration du budget de fonctionnement 2025-2026 de l'Université;

ATTENDU les orientations budgétaires 2025-2026;

ATTENDU le format de présentation exigé par le ministère de l'Enseignement supérieur (MES);

ATTENDU l'avis favorable transmis à la rectrice par le comité exécutif lors de la séance du 7 avril 2025, tel qu'il appert à la résolution 490-CX-2326 du CX du 7 avril 2025 concernant le budget 2025-2026;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice, présidente du comité de budget, et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le budget du fonds de fonctionnement de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2025-2026 prévoyant des produits de 132 496.3 M$, des charges de 132 069.4 M$ et des virements interfonds de 1 306.4 M$;

DE MANDATER la directrice du Service des finances et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer, pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais, le formulaire des Prévisions budgétaires 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7472

concernant une autorisation à la rectrice relativement au versement d'une contribution à la Fondation de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption, par le conseil d'administration, le 14 avril 2025, du budget du fonds de fonctionnement de l'UQO pour l'exercice 2025-2026;

ATTENDU le versement prévu de la contribution de 200 000 $ de l'UQO à la Fondation de l'UQO;

ATTENDU la *Grille de signature pour les dépenses, engagements ou modifications budgétaires*, laquelle prévoit une délégation de 125 000 $ et moins à la rectrice pour les dépenses, engagements et modifications budgétaires;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'AUTORISER la rectrice à effectuer le versement de la contribution d'un montant de 200 000 $ de l'UQO à la Fondation de l'UQO.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7473

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2025-2026

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la détermination du nombre de postes de professeur pour l'année 2025-2026;

ATTENDU la résolution 479-CA-7420 concernant la répartition des postes de professeur par département, par site de travail et par secteur disciplinaire pour l'année 2025-2026;

ATTENDU le plan des effectifs au 1er mai 2025;

ATTENDU la « situation budgétaire 2024-2025 et les orientations budgétaires 2025-2026 de l'Université du Québec en Outaouais » présentées au conseil d'administration du 2 décembre 2024;

ATTENDU le document « Présentation du budget de fonctionnement » déjà déposé au conseil d'administration;

ATTENDU l'adoption du budget de fonctionnement pour l'année 2025-2026;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le plan des effectifs pour l'année 2025-2026, tel que déposé à l'annexe 3 comprenant les modifications suivantes :

Au 1er mai 2025 :

1. **Création** d'un (1) poste technique du personnel de soutien de technicienne ou de technicien en technologies de l'information au Service des technologies de l'information à Gatineau;

2. **Création** d'un (1) poste d'aide-technique du personnel de soutien de préposée ou de préposé à l'audiovisuel et au soutien aux technologies au Service des technologies de l'information à Gatineau;

3. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif au service à la clientèle au Bureau du registraire à Gatineau;

4. **Création** de deux (2) postes bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Bureau du registraire à Gatineau;

5. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'agente ou d'agent de soutien administratif à la gestion des études au Département d'informatique et d'ingénierie à Gatineau;

…2

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7473

concernant l'adoption du plan des effectifs pour l'année 2025-2026

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

6. **Création** d'un (1) poste bureau du personnel de soutien d'ajointe administrative ou d'adjoint administratif au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme;

7. **Création** d'un (1) poste professionnel de coordonnatrice ou de coordonnateur de stage au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme;

8. **Création** d'un (1) poste professionnel de superviseure ou de superviseur clinique en sciences infirmières au Département des sciences infirmières à Saint-Jérôme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7474

concernant l'approbation de la demande d'autorisation des emprunts temporaires de l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'article 77.1 de la *Loi sur l'administration financière*;

ATTENDU la *Loi sur l'Université du Québec*, articles 4 d) et f) et 31;

ATTENDU le budget de caisse préparé par le Service des finances;

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Simon Pierre Parfait Essounga, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la demande faite au ministère de l'Enseignement supérieur d'autoriser des emprunts temporaires de 10 M$ pour l'Université du Québec en Outaouais pour la période du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7475

concernant l'approbation de la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2025-2026

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le processus de préparation budgétaire;

ATTENDU la présentation de la liste des projets à réaliser avec les disponibilités au budget d'investissements en 2025-2026;

ATTENDU l'avis favorable transmis à la rectrice par le comité exécutif (résolution 490-CX-2327) lors de la séance du 7 avril 2025, concernant la liste des projets 2025-2026;

ATTENDU la présentation et les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU la recommandation de la rectrice et celle du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la liste des projets à financer par le budget d'investissements de l'Université du Québec en Outaouais pour l'exercice financier 2025-2026.

Enveloppe	Niveau d'investissements - MES	Financement par l'UQO	Autres financements	Emprunt à venir	Total
Réaménagement	101 045 $	0 $	-	-	101 045 $
Rénovation	1 275 320 $	3 578 180 $	-	-	4 853 500 $
Prise en charge du déficit d'entretien	36 151 $	0 $	-	-	36 151 $
Sous-total	**1 412 516 $**	**3 578 180 $**	**-**	**-**	**4 990 696 $**
Ressources informationnelles	363 600 $	209 015 $	-	-	572 615 $
Mobilier, appareillage et outillage	-	1 787 752 $	350 000 $	-	2 137 752 $
Projets Fondation canadienne pour l'innovation (FCI)	-	-	714 222 $	-	714 222 $
Rénovation résidences étudiantes	-	530 000 $	-	-	530 000 $
Construction d'une résidence étudiante	-	-	24 492 400 $	5 645 709 $	30 138 109 $
Total	**1 776 116 $**	**6 104 947 $**	**25 556 622 $**	**5 645 709 $**	**39 083 394 $**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7476

concernant l'autorisation de consultation électronique pour l'octroi d'un contrat pour les travaux de prolongement de conduites d'aqueduc et d'égout domestique pour desservir la résidence étudiante de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que l'appel d'offres pour l'octroi d'un contrat pour les travaux de prolongement de conduites d'aqueduc et d'égout domestique pour desservir la résidence étudiante de l'UQO, lequel devait être lancé le 11 avril 2025, a dû être reporté au 22 avril 2025;

ATTENDU le décalage entrainé par ce délai dans le processus d'analyse des soumissions et par conséquent l'impossibilité de présenter une proposition au conseil d'administration lors de sa réunion ordinaire du 14 avril 2025;

ATTENDU les délais nécessaires pour l'analyse des soumissions;

ATTENDU qu'il importe d'assurer une prise de décision dans les meilleurs délais afin d'éviter un report de la construction de la résidence étudiante;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Diane Richard,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la tenue d'une consultation électronique pour l'adoption de l'octroi d'un contrat pour les travaux de prolongement de conduites d'aqueduc et d'égout domestique pour desservir la résidence étudiante de l'UQO;

DE CONVENIR que la présente résolution tient lieu de vote préalable à la consultation électronique pour l'adoption de l'octroi d'un contrat pour les travaux de prolongement de conduites d'aqueduc et d'égout domestique pour desservir la résidence étudiante de l'UQO;

DE TENIR la consultation électronique, soit le vote principal, dès la fin de l'analyse des soumissions, soit dès le 24 avril 2025, et après avoir soumis la documentation pertinente habituelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire par l'UQO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7477

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat *honoris causa* de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par la rectrice;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, la rectrice a pris avis de la commission des études lors d'une consultation électronique tenue du 2 au 7 avril 2025 (résolution 425X-CE-3426) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- XX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire par l'UQO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7478

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à un candidat qui s'est distingué de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par la rectrice;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, la rectrice a pris avis de la commission des études le 27 mars 2025 (résolution 424-CE-3425) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- XX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire par l'UQO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7479

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par la rectrice;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, la rectrice a pris avis de la commission des études lors d'une consultation électronique tenue du 2 au 7 avril 2025 (résolution 425X-CE-3427) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- XX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire par l'UQO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7480

concernant la recommandation à l'Assemblée des gouverneurs relativement à l'attribution d'un doctorat honoris causa de l'Université du Québec sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'Université;

ATTENDU la *Politique d'attribution du titre de docteur honoris causa de l'Université du Québec*;

ATTENDU la recommandation du comité de sélection, institué en vertu de la *Politique relative aux prix et aux distinctions* de l'UQO, à l'effet d'octroyer un doctorat *honoris causa* à une candidate qui s'est distinguée de façon exceptionnelle par ses réalisations professionnelles et personnelles, tel qu'il appert de la description faite en séance par la rectrice;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 1.4 de ladite politique, la rectrice a pris avis de la commission des études le 27 mars 2025 (résolution 424-CE-3424) sur la candidature suggérée par le comité de sélection;

ATTENDU la recommandation de la rectrice à titre de présidente du comité de sélection;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER à l'Assemblée des gouverneurs d'attribuer le titre de docteur *honoris causa* de l'Université du Québec, sous l'égide de l'Université du Québec en Outaouais, à :

- XX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

Résolution sous embargo jusqu'au dévoilement du ou de la récipiendaire par l'UQO

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7481

concernant l'entérinement du choix du récipiendaire – prix « Employée ou employé d'honneur » de l'Université du Québec en Outaouais pour l'année 2025

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la *Politique relative aux prix et distinctions* de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le prix « Employée ou employé d'honneur » qui a pour objectif de reconnaître publiquement la contribution exceptionnelle d'un membre du personnel au fonctionnement ainsi qu'aux valeurs de l'Université;

ATTENDU la période de candidatures de l'édition 2025 du prix « Employée ou Employé d'honneur » qui s'est tenue du 6 janvier 2025 au 28 février 2025;

ATTENDU que les membres du comité de sélection, formé conformément aux dispositions de la *Politique relative aux prix et distinctions*, ont procédé à l'analyse des dossiers de candidatures et ont retenu une candidature;

ATTENDU que la candidature retenue par le comité de sélection a été soumise à la rectrice, conformément aux dispositions de la *Politique relative aux prix et distinctions*, afin qu'elle puisse en faire la recommandation au conseil d'administration;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Manel Kammoun, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉCERNER le prix « Employée ou Employé d'honneur » de l'UQO pour l'année 2025 à :

- XX

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7482

concernant la modification de la *Politique relative aux prix et aux distinctions*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 344-CA-5189 entérinée par le conseil d'administration, le 21 juin 2010, concernant l'adoption de la *Politique relative aux prix et distinctions, ci-après « la Politique »*;

ATTENDU les révisions subséquentes de ladite Politique, dont la plus récente effectuée le 10 février 2025 (résolution 483-CA-7437);

ATTENDU que les modifications proposées par le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite concernant la distinction du *Mérite étudiant* et le *Prix d'excellence en administration pédagogique pour les personnes professeures* ont pour objectif de favoriser la réception de candidatures et de rendre le processus plus accessible, inclusif et transparent;

ATTENDU que les modifications proposées consistent notamment à simplifier le processus de sélection et incluent la clarification du caractère distinctif des candidatures, la réduction de la taille du comité de sélection et du dossier de candidature, ainsi que la prolongation de la période de mise en candidature;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Marie-Josée Bourget, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications proposées à la *Politique relative aux prix et distinctions*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7483

concernant la modification à la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la nécessité de mettre à jour les dispositions générales de la *Politique relative aux frais de voyage et aux frais de déplacement*;

ATTENDU le traitement fiscal des allocations pour l'utilisation de véhicule à moteur défini par la loi de l'impôt sur le revenu en vertu du sous-alinéa 6(1)b) (x);

ATTENDU la recommandation du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par monsieur Simon Pierre Parfait Essounga,

IL EST RÉSOLU :

DE MODIFIER ladite politique de la façon suivante :

> Dispositions générales
>
> 5.9 De façon exceptionnelle, le personnel de direction supérieure peut accorder une dérogation pour un remboursement lorsque les pièces justificatives sont manquantes ou insuffisantes. Les demandes doivent être accompagnées d'une description détaillée des circonstances afférentes.
>
> Par :
>
> 5.9 De façon exceptionnelle, seul un cadre supérieur peut autoriser une dérogation à cette politique. Les demandes doivent être accompagnées d'une description détaillée des circonstances afférentes.

DE RETIRER les allocations pour covoiturage afin d'assurer la conformité avec la *Loi de l'impôt sur le revenu* du gouvernement du Canada, relative au traitement fiscal des allocations pour l'usage d'un véhicule à moteur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7484

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de la directrice du Service aux étudiants

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Olivia Faucher prévu le 13 août 2025;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Olivia Faucher et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 14 août 2025;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Olivia Faucher au poste de directrice du Service aux étudiants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7485

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de l'adjointe au Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Geneviève Lapointe prévu le 30 juillet 2025;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Geneviève Lapointe et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 31 juillet 2025;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Geneviève Lapointe au poste d'adjointe au Vice-rectorat à l'enseignement et à la réussite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7486

concernant le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de la vice-doyenne au Décanat des études

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'adoption du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* lors de la séance du conseil d'administration du 14 juin 2021;

ATTENDU le chapitre 6 : « Contrat d'un cadre » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 7 : « Sécurité d'emploi » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU le chapitre 11 : « Évaluation » du protocole des cadres de l'Université du Québec en Outaouais;

ATTENDU l'échéance du contrat de madame Martine Nadon prévu le 6 août 2025;

ATTENDU la recommandation favorable du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Thaïs Dubé-Bédard,

IL EST RÉSOLU :

DE RENOUVELER le contrat de cadre de madame Martine Nadon et ainsi lui reconnaître la sécurité d'emploi prévue au chapitre 7 du *Protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et l'Association des cadres de l'Université du Québec en Outaouais* à compter du 7 août 2025;

DE RENOUVELER l'affectation de madame Martine Nadon au poste de vice-doyenne au Décanat des études.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7487

concernant la modification au *Règlement général* de l'UQO

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 16-CA-170 entérinée par le conseil d'administration, le 11 octobre 1977, concernant l'adoption du *Règlement de régie interne*;

ATTENDU les révisions subséquentes dudit Règlement, dont la refonte effectuée par le conseil d'administration, le 24 octobre 2016 (résolution 394-CA-6017);

ATTENDU la plus récente révision le 17 juin 2024 (résolution 474-CA-7327);

ATTENDU l'article 57.2 d) du *Règlement général* relatif au pouvoir du conseil d'administration d'approuver le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 6.2 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec – « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche », lequel prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement interne et dans la mesure qu'il indique, déléguer à la rectrice ou au recteur le pouvoir de modifier le calendrier universitaire;

ATTENDU la recommandation de la rectrice;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Diane Richard, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER la modification de l'article 57.2 d) du *Règlement général,* laquelle consiste à préciser que le conseil d'administration peut déléguer à la rectrice ou au recteur, par résolution, le pouvoir de modifier le calendrier universitaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7488

concernant la délégation du pouvoir de modification du calendrier universitaire pour l'année 2025-2026

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU que des ajustements doivent être apportés au calendrier universitaire adopté pour l'année 2025-2026 par les résolutions 474-CA-7308 et 484X-CA-7443;

ATTENDU que ces modifications sont nécessaires afin de tenir compte des discussions en cours avec l'Association générale des étudiantes et étudiants (AGE) concernant les modalités financières applicables aux personnes étudiantes internationales (PEI);

ATTENDU que les délais pour effectuer ces ajustements au calendrier sont particulièrement serrés et qu'une approche agile est requise afin d'éviter que des personnes étudiantes soient pénalisées par un manque de réactivité;

ATTENDU l'article 6.2 du *Règlement général 1* de l'Université du Québec - « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche », lequel prévoit que le conseil d'administration peut, par règlement interne et dans la mesure qu'il indique, déléguer à la rectrice ou au recteur le pouvoir de modifier le calendrier universitaire;

ATTENDU l'article 57.2 d) du *Règlement général* relatif au pouvoir du conseil d'administration d'approuver le calendrier universitaire;

ATTENDU qu'il est proposé de confier à la rectrice la responsabilité de modifier le calendrier universitaire pour l'année 2025-2026 afin qu'elle puisse procéder rapidement aux ajustements nécessaires;

ATTENDU que la rectrice s'engage à informer les instances concernées des modifications apportées au calendrier universitaire une fois celles-ci effectuées;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Vincent Beauséjour, appuyée par madame Najat Kamal,

IL EST RÉSOLU :

DE DÉLÉGUER à la rectrice le pouvoir de modifier le calendrier universitaire pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7489

concernant le projet de modification de la maîtrise en économie financière (1742) et du DESS en finance (3242)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU la résolution 411-CE-3335 de la commission des études du 18 janvier 2024 concernant le dossier d'évaluation périodique de la maîtrise en économie financière (1742) et du DESS en finance (3242);

ATTENDU le projet de modification de la maîtrise en économie financière (1742) et du DESS en finance (3242);

ATTENDU la résolution 01-21-01-2025 du comité de programmes de deuxième cycle en finance du 21 janvier 2025 approuvant le projet de modification de la maîtrise en économie financière (1742) et du DESS en finance (3242);

ATTENDU la résolution 1993 de l'assemblée départementale du Département des sciences administratives du 22 janvier 2025 adoptant les descriptifs des nouveaux cours et des cours modifiés;

ATTENDU la résolution 163-SCE-366 de la sous-commission des études du 11 mars 2025 recommandant à la commission des études l'approbation du projet de modification de la maîtrise en économie financière (1742) et du DESS en finance (3242);

ATTENDU la résolution 424-CE-3421 de la commission des études du 27 mars 2025 recommandant au conseil d'administration d'approuver la modification des conditions d'admission de la maîtrise en économie financière (1742) et du DESS en finance (3242). (3242);

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification des conditions d'admission de la maîtrise en économie financière (1742) et du DESS en finance (3242), et ce, à compter du trimestre d'hiver 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7490

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Psychoéducation »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 18 mars 2025;

ATTENDU la résolution 293ex-DPP-2054 de la 293e réunion de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie tenue le 24 mars 2025 recommandant l'embauche de madame Madeleine Prévost-Lemire;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Madeleine Prévost-Lemire;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Madeleine Prévost-Lemire à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1er septembre 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Madeleine Prévost-Lemire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7491

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de psychoéducation et de psychologie

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Psychoéducation »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 14 mars 2025;

ATTENDU la résolution 293ex-DPP-2053 de la 293e réunion de l'assemblée départementale de psychoéducation et de psychologie tenue le 24 mars 2025 recommandant l'embauche de madame Marie-Ève Dubois;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Marie-Ève Dubois;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Marie-Ève Dubois à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Psychoéducation » au Département de psychoéducation et de psychologie, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1er juin 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Marie-Ève Dubois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7492

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Intervention psychosociale de groupe »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 3 mars 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DTS-309-1546 de la 309e réunion de l'assemblée départementale de travail social tenue le 24 mars 2025 recommandant l'embauche de madame Mylène Fauvel;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Mylène Fauvel;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Mylène Fauvel à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Intervention psychosociale de groupe » au Département de travail social, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1er juin 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Mylène Fauvel.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7493

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date des 4 et 5 mars 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DTS-309-1547 de la 309e réunion de l'assemblée départementale de travail social tenue le 24 mars 2025 recommandant l'embauche de madame Sabrina Zeghiche;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Sabrina Zeghiche;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Sabrina Zeghiche à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche » au Département de travail social, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1er juin 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Sabrina Zeghiche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7494

concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département de travail social

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur « Fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date des 10 et 17 mars 2025;

ATTENDU la résolution UQO-DTS-309-1548 de la 309e réunion de l'assemblée départementale de travail social tenue le 24 mars 2025 recommandant l'embauche de madame Mylène Barbe;

ATTENDU le curriculum vitae de madame Mylène Barbe;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence de la candidate;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER madame Mylène Barbe à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « Fondements sociologiques du travail social et méthodologie de la recherche » au Département de travail social, au site de travail Saint-Jérôme, pour un premier contrat débutant le 1er juin 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE RENDRE l'octroi de la permanence à madame Mylène Barbe à titre de professeure régulière au Département de travail social, conditionnel à l'obtention du doctorat;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de madame Mylène Barbe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7495

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École Interdisciplinaire de la Santé

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 18 mars 2025;

ATTENDU la résolution UQO-ÉIS-20-68-20-03-2025 de la 20e réunion de l'assemblée professorale de l'ÉIS tenue le 20 mars 2025 recommandant l'embauche de monsieur Alexis Marcotte-Chénard;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Alexis Marcotte-Chénard;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Alexis Marcotte-Chénard à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École Interdisciplinaire de la Santé, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1er juin 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Alexis Marcotte-Chénard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7496

concernant l'embauche d'un professeur régulier à l'École Interdisciplinaire de la Santé

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU l'affichage d'un poste de professeur·e régulier·e dans le secteur disciplinaire « Kinésiologie »;

ATTENDU le rapport du comité de sélection en date du 18 mars 2025;

ATTENDU la résolution UQO-ÉIS-20-69-20-03-2025 de la 20e réunion de l'assemblée professorale de l'ÉIS tenue le 20 mars 2025 recommandant l'embauche de monsieur Shane N. Sweet;

ATTENDU le curriculum vitae de monsieur Shane N. Sweet;

ATTENDU la liste de cours de la banque de cours du domaine de compétence du candidat;

ATTENDU le formulaire d'autorisation de diffusion du curriculum vitae;

ATTENDU les explications du vice-recteur à l'enseignement et à la réussite;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Najat Kamal, appuyée par madame Manel Kammoun,

IL EST RÉSOLU :

D'EMBAUCHER monsieur Shane N. Sweet à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « Kinésiologie » à l'École Interdisciplinaire de la Santé, au site de travail Gatineau, pour un premier contrat débutant le 1er juin 2025 et se terminant le 30 avril 2027;

DE MANDATER le vice-recteur à l'enseignement et à la réussite pour procéder à l'embauche de monsieur Shane N. Sweet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____

Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale

CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÉSOLUTION 487-CA-7497

concernant l'adoption du renouvellement de la convention collective de travail entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (SEESUQO)

---

adoptée par le conseil d'administration de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa quatre cent quatre-vingt-septième réunion tenue le lundi 14 avril 2025 à 16 h 30, au pavillon Alexandre-Taché, salle Jean R. Messier, local E-2300, et par visioconférence.

ATTENDU le *Règlement général 6 : Ressources humaines* de l'Université du Québec;

ATTENDU l'échéance de la convention collective des étudiantes et des étudiants salarié(e)s syndiqué(e)s survenue le 30 avril 2024;

ATTENDU l'entente de principe intervenue le 2 avril 2025 entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s syndiqué(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (SEESUQO);

ATTENDU que l'Assemblée générale du Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s syndiqué(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (SEESUQO) s'est conclue par un vote favorable des membres en vue de l'adoption du renouvellement de leur convention collective;

ATTENDU le projet de convention collective reflétant ladite entente;

ATTENDU les explications de vice-recteur à l'administration et aux ressources;

ATTENDU les discussions en séance.

Sur proposition de madame Thaïs Dubé-Bédard, appuyée par monsieur Vincent Beauséjour,

IL EST RÉSOLU :

D'ADOPTER le renouvellement de la convention collective de travail intervenue entre l'Université du Québec en Outaouais (UQO) et le Syndicat des étudiantes et des étudiants salarié(e)s de l'Université du Québec en Outaouais (SEESUQO) pour la période du 1er mai 2024 au 30 avril 2029;

DE MANDATER la rectrice et le vice-recteur à l'administration et aux ressources pour signer ladite convention collective pour et au nom de l'Université du Québec en Outaouais;

DE MANDATER le Service des ressources humaines pour évaluer la possibilité d'ajouter, au contrat convenu entre les assistants de recherche et les professeurs, une mention confirmant la tenue d'une discussion préalable sur la possibilité d'être considéré comme co-auteur, collaborateur ou autre forme de reconnaissance conformément à la clause 13.03 de la convention collective entre l'UQO et le SEESUQO sur la propriété intellectuelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

_____
Me Sophie Ouellet
Secrétaire générale